



Direction Indemnisations
Pôle Métiers Dommages aux Biens

A l'attention des experts du réseau d'experts DAB

NOTE D'INSTRUCTIONS TECHNIQUES n° 004/2013

06/08/2013

Emetteur : Guylaine GAUDIN-LESURTEL

NOTES D'HONORAIRES

DETAIL DES NOTES D'HONORAIRES

Les factures transmises à SMACL Assurances doivent comporter, au minimum, les informations suivantes :

- durée de l'instruction
- durée de l'expertise
- durée du déplacement
- kilométrage parcouru
- frais annexes éventuels (justificatifs à fournir sur simple demande)

DISTINCTION DES HONORAIRES ET DES FRAIS

Afin de faciliter le respect de la législation fiscale en vigueur, les notes d'honoraires devront comporter une **ventilation TTC** entre honoraires et frais.